



EXTR

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	14
Présents	11
Votants	12

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre,

Le conseil municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe GUITTON, Maire.

Présents : Christophe GUITTON - Daniel AUDIBERT - Chantal MACQUET - Eric PIERRE - Dominique BOUVET - Laurence NIQUET - Bénédicte VIVIAN - Jean-Paul DERONZIER - Edwige BALDACCHINO - Jérémie JOSNET - Orlane RAGOT.

Pouvoirs : Johann JARROUX représenté par Dominique BOUVET.

Absents : Jean-Philippe TAVARES - François FOSSOUX.

Secrétaire de séance : Bénédicte VIVIAN.

18/36

Objet :

Modification du tableau des emplois

Monsieur Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 34, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

VU la délibération n° 2016-55 du conseil municipal du 7 décembre 2016 portant création et modification de postes en vue d'améliorer le service périscolaire,

VU la délibération n° 2017-28 du conseil municipal du 3 juillet 2017 portant modification du tableau des emplois,

VU la délibération n° 2018-16 du conseil municipal du 9 avril 2018 portant modification du tableau des emplois,

VU la délibération n° 2018-21 du conseil municipal du 28 mai 2018 portant modification du tableau des emplois,

VU la délibération n° 2018-30 du conseil municipal du 30 juillet 2018 portant modification du tableau des emplois,

VU le tableau des emplois de la Commune,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois de la Commune, suite au passage de la semaine scolaire à 4 jours depuis le 1^{er} septembre 2018 et à la réorganisation du service périscolaire de la commune,

Il est proposé au conseil municipal :

- **de modifier à compter du 1^{er} octobre 2018 :**

- L'emploi d'agent des écoles maternelles et du périscolaire de 28.34 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier à 29.14 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier (cadres d'emplois des ATSEM, des adjoints

techniques territoriaux et des adjoints territoriaux d'animation, filières technique et animation, catégorie C),

- L'emploi d'agent du périscolaire de 24.22 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier à 22.80 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier (cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints territoriaux d'animation, filières technique et animation, catégorie C),
- L'emploi de 1^{er} agent de service de 14.90 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier à 14.51 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, filière technique, catégorie C),
- L'emploi de 3^{ème} agent de service de 11.26 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier à 12.02 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, filière technique, catégorie C),
- **D'autoriser le Maire à signer les arrêtés ou contrats d'engagement,**
- **De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE NONGLARD

AU 01/10/2018

EMPLOIS							
Date de délibération portant création	Délibérations modificatives	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Emplois	ETP	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
				8	5.39		
SERVICES ADMINISTRATIFS							
27/01/2015		Secrétaire de mairie	35	1	1	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
SERVICES TECHNIQUES							
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017	Agent technique polyvalent	35	1	1	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
SERVICES PERISCOLAIRES							
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017 2018-16 du 09/04/2018	Responsable animation	26	1	0.74	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017 2018-16 du 09/04/2018	Agent des écoles maternelles et du périscolaire	29.14	1	0.83	C	Cadres d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017	Agent du périscolaire	22.8	1	0.65	C	Cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
30/07/2018	2018-30 DU 30/07/2018	1er Agent de service	14.51	1	0.41	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017	2nd Agent de service	14.3	1	0.41	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
30/07/2018	2018-30 DU 30/07/2018	3ième Agent de service	12.02	1	0.34	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

- ■ Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition
- ■ Ont voté pour : l'ensemble des conseillers
- ■ Se sont abstenus : néant
- ■ Se sont opposés : néant

Pour extrait conforme,

Le Maire

M. Christophe GUITTON

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le 1^{er} octobre 2018
et de la publication le 1^{er} octobre 2018
Le Maire

